Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 425

Artikel: Interventionnisme étatique : côté pile et côté face
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018882

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Interventionnisme étatique: côté pile et côté face

Il est de bon ton à droite de stigmatiser l'« interventionnisme » de l'Etat. Que n'a-t-on pas entendu sur ce thème pendant la campagne précédant la votation du 25 septembre, en particulier à propos de l'initiative pour une protection efficace des locataires !

Dernièrement encore, et plus précisément à la Journée des banquiers qui se tenait à Lucerne le 29 septembre, le président de l'Association suisse des banquiers, M. A.E. Sarasin n'a pas craint d'aborder ce thème : « Nous savons aussi qu'il règne dans l'esprit de beaucoup de citoyens l'idée qu'une augmentation du nombre des interventions de l'Etat permettrait de résoudre rapidement et clairement tous les problèmes; cette idée ne serait juste que si l'interventionnisme d'Etat équivalait à une cure complète qui éliminerait à la fois, avec les symptômes présumés ou effectifs de la maladie, tous les patients ».

On aurait pu penser que le monde bancaire, tirant la leçon de récents scandales, mettrait une sourdine pour un temps à ce genre de protestations qui semblent incompatibles avec la révélation de son inaptitude à maîtriser seul son propre développement. Mais là n'est pas encore le plus étrange dans ces attaques incessantes contre les « interventions de l'Etat » dans le secteur privé ! Voyez avec quelle satisfaction les initiatives des pouvoirs publics sont accueillies dans d'autres secteurs, dans la construction par exemple où il n'a jamais été question ces dernières années de fustiger l'Etat pour une politique qui tient pourtant de l'« interventionnisme » caractérisé. Qu'on juge plutôt à travers quelques chiffres qui situent bien la part croissante de la Confédération, les cantons et les communes ont prise au sauvetage du bâtiment.

A l'âge d'or de la construction, la part des prestations destinées au secteur privé représentait largement plus que la moitié du total, quelque 70 % en 1960 par exemple; cette part est descendue à 53,2 % l'an passé, diminuant massivement depuis 1973. La part des constructions commandées par l'Etat n'a, elle régressé que depuis 1974, et encore dans une mesure moindre (8 % entre 1974 et 1976). C'est, sous le signe du « rattrapage en matière d'infrastructure », la concrétisation du rôle « anticyclique » que la Confédération a voulu jouer pendant la récession : cela s'est traduit par la mise sur pied de trois « programmes » qui ont permis de réaliser un volume d'investissements supplémentaires de 4,3 milliards de francs jusqu'à la fin de 1976 (système de primes à l'investissement destiné à encourager les autres pouvoirs publics à investir grâce à l'octroi d'une contribution aux frais de 10 %).

Voilà un « interventionnisme » aigu qui, lui, a été jusqu'ici bien reçu...

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Criminels en tous genres

Ainsi donc, nous aurons une force de police « de choc »... Ainsi donc, nos voisins allemands auront désormais la possibilité d'« isoler » pour un temps indéterminé les prisonniers suspectés d'avoir des relations avec des terroristes... Gloire soit rendue à nos ancêtres, qui avaient conçu des *oubliettes,* des *in pace,* etc. Une anecdote :

J'ai eu un ami, que les vicissitudes de l'existence amenèrent à passer un jour à la prison d'Aigle. Rentrant de l'étranger, il avait oublié de s'annoncer au chef de section et avait manqué une inspection. Voilà le préfet d'Aigle qui l'aborde très ennuyé (maître d'école, il avait bien entendu le fils ou le neveu ou le petit-fils du préfet parmi ses élèves !) : « Je n'y suis pour rien ! Mais vous comprenez... la loi est la loi... » etc. « Quand voulez-vous venir faire ce jour d'arrêt ? » Mon ami, qui est un « pur » : « Eh bien... dimanche ! De cette façon, ça ne fera pas tomber de leçons ! » — « Très bien ! Ah ! je suis content que vous le preniez comme ça ! Alors vous n'avez qu'à vous présenter à 8 heures à la prison... Le geôlier est averti ! » Et donc, à huit heures, le dimanche matin, muni d'un Saint-Augustin qu'il était en train de traduire et d'une tourte que lui avait confectionnée une collègue, il vint heurter à la porte... Et passa une journée fort calme dans sa cellule. Et vers six heures du soir, le geôlier apparut : « Quand voulez-vous sortir ? » Et mon ami, interloqué : « Ma foi, je n'en sais rien... J'imagine qu'il doit y avoir un règlement... » Et le geôlier : « Justement ! En principe, vous devez sortir à huit heures... » — « Va pour huit heures ! » — « Mais le souper est servi à six heures... »... Ma femme a des invités ce soir... Tout le tralala ! Est-ce que ça vous ennuyerait de sortir à six heures, juste avant le souper ? » !!!

Un jour que je racontais cette histoire à mes élèves, l'un d'eux, « Combier », m'en raconta une autre : Le geôlier de la prison du Sentier étant mort deux ans avant l'âge de la retraite, par dérogation exceptionnelle, on avait autorisé sa veuve à reprendre son poste pour les deux dernières années. Il n'y avait que trois prisonniers. Elle s'entendait fort bien avec eux et leur laissait faire une promenade, le soir, après souper ! Mais voilà qu'un soir, ils n'étaient pas rentrés à huit heures ! Elle ne perdit pas la tête, descendit jusqu'au café le plus proche, où de fait ils étaient en train de faire un jass — supposons, pour la beauté de la chose, que c'était avec le gendarme ! « Si vous ne rentrez pas tout de suite, je vous *cote* dehors ! » Et les trois compagnons de rentrer dare-dare : ils ne tenaient pas à trouver porte close !

On me dira que nos criminels sont devenus plus dangereux. J'ai de la peine à m'en persuader. Après tout, à Zurich en 1918, « nous » avions Willy Münzenberg, chef de la Jeunesse communiste internationale. Lequel pouvait écrire, rédiger des articles, recevoir ses amis... On a voulu *faire mieux* — ah ! ce perfectionnisme suisse (ne disons rien de la *Gründlichkeit* allemande : Hoess, le chef de camp d'Auschwitz, était lui aussi un homme terriblement méticuleux...)

J. C.